

comité 49
Athlétisme

ATHLÉ
FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ATHLÉTISME

2022-2023

RENOUVELLEMENT



Section Sportive Scolaire Maine et Loire (49)



DOSSIER DE CANDIDATURE

ŠKODA



GRUPE
BOUCHER
Jean-Claude

Harmonie
mutuelle



Crédit Mutuel
LA banque à qui parler
www.cmanjou.fr

DYNAMIC ATHLETIC.com

wefit.club
BOUGEZ.SOURIEZ

HYPE L'Equip
www.lequip49.fr

SKILLS

#Athlé2028

ATHLETISME

DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE
anjou

La Ville
événement!
TRÉLAZÉ

UNION NATIONALE
DU SPORT SCOLAIRE
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

ministère
éducation
nationale
jeunesse
vie associative
É

Collège

Jean ROSTAND

Trélazé

142, avenue de la république
BP 70207
49804 Trélazé cedex
Tel : 02 41 69 73 23

Préambule :



Dans le cadre d'un développement de la pratique de l'athlétisme, nous avons ouvert en septembre 2007 une section sportive scolaire au collège Jean Mermoz à Angers qui sera fermée en (2011-2012) pour rouvrir en septembre 2012 au collège Jean Rostand à Trélazé. Cette Section Sportive Scolaire constitue un dispositif de réussite et de valorisation des compétences et des aptitudes des jeunes.

La section sportive athlétisme 49 (SSS49) (définies par la circulaire n° 96-291 du 13 décembre 1996 et en application de la charte des sections sportives scolaires du 13 juin 2002) a vocation à accueillir des élèves, filles et garçons, motivés et aptes aussi bien au plan sportif qu'au plan scolaire, sans exclusive de l'un ou de l'autre ".

La section sportive scolaire 49 Athlétisme est ouverte à tous les élèves de 6^e-5^e- 4^e et 3^e qui souhaitent bénéficier d'un entraînement approfondi tout en suivant une scolarité normale. La vocation de la section est de placer l'élève en situation de réussite, d'épanouissement scolaire et sportif.

Elle peut également donner aux élèves la possibilité d'atteindre également un haut niveau de pratique leur permettant de poursuivre dans les filières régionales.

La Section sportive Scolaire :

- De la 6^{ème} à la 3^{ème},
- un suivi scolaire spécifique,
- 2 créneaux d'entraînements par semaine encadrés par un diplômé d'Etat, (plus des créneaux optionnels)
- un suivi diététique et des tests d'efforts au plateau technique du Centre régional de Médecine du Sport d'Angers,

Un objectif : le sport et ses valeurs éducatives au service de la réussite de l'élève et du citoyen.

*« Le sport à des vertus, mais des vertus qui s'enseignent » M.Baquet ;
(Education sportive : initiation et entraînement ; 1942)*

Objectifs :



Avec le chef d'établissement, l'équipe enseignante, la fédération Française d'athlétisme par l'intermédiaire du Comité de Maine et Loire d'Athlétisme ; la SSS est proposée comme une chance de réussite et de progrès à tout jeune qui souhaite s'engager tant sur le plan scolaire, que sur le plan sportif (même si ses résultats sont modestes) pour développer sa passion et ses performances. La section fait partie intégrante du projet d'Etablissement.

L'objectif premier de la section sportive est de permettre à l'élève de mener à bien son projet scolaire, de prendre confiance en lui tout en pratiquant de manière régulière une activité physique polyvalente l'athlétisme, lui permettant ainsi de préparer sa vie physique future.

L'Athlétisme perfectionne les conduites motrices, améliore la sécurité et l'efficacité des actions ainsi que l'aisance du comportement.

L'athlétisme favorise le développement corporel, psychologique et social. L'élève, qui connaît mieux ses limites, améliore ses performances et ses comportements. Le goût durable des pratiques sportives concourt à l'équilibre et à la santé, affermit le sens de l'effort, habitue à l'action collective.

La section sportive joue un rôle social très important dans la prise de confiance des élèves et dans l'amélioration de leurs attitudes dans et hors du collège.

Le second Objectif est de permettre au jeune athlète, d'accéder à une pratique régulière de l'athlétisme, afin qu'il atteigne son meilleur niveau.

Les deux structures (scolaire et sportive) mettront tout en œuvre afin de réaliser ces objectifs
La scolarité de l'enfant est prioritaire !!!

Fonctionnement :

Elle fonctionne au sein du Collège Jean ROSTAND de Trélazé pour les élèves de la 6e à la 3e°.

Le dossier de candidature sera apprécié par une commission composée de :

- Le Principal du collège : M.AYRAULT
- Le professeur d' EPS coordonnateur Athlétisme : Monsieur KERHARO
- Le Cadre technique Fédéral (CTF FFA): M.PETEUL

Les élèves ont 2 x 2 h d'entraînements intégrés dans leur emploi du temps. En plus des heures d'EPS

Plus des entrainements optionnels

Une formation Jeune Juge est également proposée.

Scolarité :

L'emploi du temps de la classe dans laquelle les élèves de la SSS sont regroupés est aménagé de telle sorte que les entraînements soient possibles tous les lundi et vendredi de la semaine, de 14h45 à 16h50

Le programme scolaire est normalement assuré. Les horaires obligatoires d'EPS sont également maintenus.

Un suivi régulier des élèves est effectué conjointement entre l'entraîneur, pour la partie sportive d'une part, et le professeur coordonnateur, sur les résultats scolaires d'autre part. Une appréciation globale sera portée sur le bulletin trimestriel de l'élève.

Entraînements :

Les entraînements ont lieu sur le stade d'Athlétisme de Trélazé (Stade de la Goducière) (piste extérieure) ainsi que dans les salles de sport du complexe sportif de la Goducière jouxtant le Collège. (Également le site des ardoisières de Trélazé)

Ils sont assurés par M. PETEUL Emeric (Cadre technique fédéral, Brevet d'Etat d'Educateur Sportif Athlétisme 2 ème degré) ainsi que d'autres intervenants extérieurs membres de l'équipe technique départementale. M.KERHARO coordinateur de la section sportive (professeur d'EPS) assure le suivi des élèves.

Les élèves sont engagés dans les compétitions UNSS sur la piste et les cross, ainsi que dans les compétitions fédérales proposées à leur catégorie avec leurs éventuels clubs respectifs.

Des entraînements Optionnels * sont proposés aux athlètes de la section sportive scolaire FFA49 à partir de la catégorie Minimes dans des groupes de spécialités dans le cadre du CED FFA 49 (Centre d'entraînement départemental FFA 49)

***Mardi** : Stade du Lac de Maine -Groupe Sprint/haies & groupe Spécialités (18h00-20h30)
(entraîneurs référents CED FFA 49)

***Mercredi** : Stade du Lac de Maine -Groupe de Spécialités (hauteur, longueur, Triple, perche)
Lancers...(18h00-20h00) (entraîneurs référents CED FFA 49)

***Jeudi** : Stade du Lac de Maine -Groupe Sprint/haies & groupe Spécialités (18h00-20h30)
(entraîneurs référents CED FFA 49)

***Samedi Matin** : Séance Nature (Etang St Nicolas ou Stade du Lac de Maine -Groupe Sprint/haies & groupe Spécialités (10h00-12h00)

****Selon spécificité des athlètes sur recommandation de l'entraîneur référent***

Suivi Scolaire :

Une attention toute particulière sera portée à l'évolution des résultats scolaires de l'élève. Cela constitue une priorité. Le Principal, en concertation avec le professeur coordonnateur et M PÉTEUL, se laisse la possibilité de suspendre les entraînements sur temps scolaire pour les remplacer par des séquences pédagogiques (soutien, remises à niveau...) au profit de l'élève.

Matériel sportif nécessaire à la pratique : une dotation complète obligatoire sera proposée en début d'année comprenant le matériel nécessaire à la bonne pratique de l'athlétisme à l'entraînement et en compétition, une dotation complémentaire est également disponible.

Conditions de Candidature :

Sportives :

- Présenter les tests sportifs de recrutement
- Etre licencié dans un club civil FFA du département 49 (objectif : à partir de janvier de l'année suivant l'entrée en SSS, sinon dès la catégorie Minimale ; la Fidélisation est un objectif et non une finalité)
- Participer aux compétitions scolaires UNSS et FFA avec son club (championnats départementaux au minimum)

Scolaires :

La commission étudie les bulletins scolaires de l'année en cours et la lettre de motivation manuscrite de l'élève. La question du trajet domicile-collège est également abordée.

Médicales :

Présenter un certificat médical de non-contre indication à la pratique de l'entraînement intensif et de la compétition en athlétisme, fourni par un Médecin du Sport (obligatoire à la rentrée de Septembre lors de l'entrée en section sportive) (Médecin du sport non obligatoire pour les athlètes déjà scolarisés en section sportive durant l'année précédente)

CERTIFICAT MEDICAL

Section Sportive Scolaire



A faire remplir par un médecin « du sport » agréé. * Lors de la rentrée en section sportive scolaire
(pas nécessaire en cas de RENOUELEMENT)

Je soussigné Docteur :certifie

Avoir examiné l'état de santé de l'enfant :

Nom :Prénom :

Date de naissance :

- Qu'il (ou elle) ne présente cliniquement aucune contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition dans le cadre d'une section sportive scolaire
- Qu'il (ou elle) a les aptitudes requises lui permettant de passer les tests physiques de sélection.

Fait àLe

Signature et Cachet du Médecin

FICHE de RENOUVELLEMENT
Section Sportive Scolaire FFA 49



CANDIDAT

Scolarité 2022-2023

Classe demandée au collège Jean ROSTAND : _____

Nom :

Prénom :

Date de Naissance :

Lieu :

Adresse email du candidat :

N° de Téléphone du Candidat :

RESPONSABLE LEGAL (1)

Parents (ou représentant légal) :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Téléphone :

Portable :

Adresse email : **OBLIGATOIRE** :

RESPONSABLE LEGAL (2) * si différent

Parents (ou représentant légal) :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Téléphone :

Portable :

Adresse email : **OBLIGATOIRE** :

Date et Signature des Parents

Signature de l'élève

Fiche de Renseignements Sportifs



NOM :

PRENOM :

CLUB EVENTUELLEMENT FREQUENTE :

Le cas échéant : N° de licence FFA :

Entraîneur : _____ Téléphone : _____

Discipline (*) : (*) Préciser la discipline : courses, lancers, ... (uniquement à partir de minimes)

Autres pratiques sportives et nombre d'entraînements/ semaine

Catégorie : _____

Niveau atteint (départemental, régional ou national) : _____

Morphologie : Taille _____ Poids _____

Pointure de chaussures : _____

Meilleures Performances effectuées sur l'année 2020-2021 (préciser si suivi stage, Comité, Ligue, Athlé 2028

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Orientation ou Choix des Epreuves pour la saison salle 2022-2023

.....
.....
.....
.....
.....

Orientation ou Choix des Epreuves pour la saison estivale 2023

.....
.....
.....
.....
.....

REGLEMENT de la Section Sportive Scolaire Athlétisme FFA 49

Exigences Sportives :

- Suivre avec assiduité les cours d'EPS du Collège
- Suivre tous les entraînements d'athlétisme les Lundi & Vendredi de 14h45 à 16h50
- S'inscrire à l'Association Sportive du Collège (obligatoire)
- Participer aux compétitions de l'UNSS Athlétisme (licence Unss obligatoire)
L'élève s'engage à ne pas changer de club (FFA) durant la saison sportive

- S'engager dans la section sportive avec motivation dans toutes les séances d'entraînement et avoir sa tenue de sport : shorts, maillot, basket, pointes, bouteille d'eau
Un pack matériel sera proposé aux élèves, certains éléments sont obligatoires.

- Présence obligatoire lors des visites médicales annuelles

- Respecter les installations et le matériel lors des entraînements et des compétitions

- Faire preuve de fair-play en respectant les partenaires, les adversaires, les intervenants aux entraînements et les organisateurs de compétitions

- **Engagement obligatoire à l'année...**

Exigences Scolaires :

- Etre assidu, ponctuel et respectueux du règlement intérieur de l'établissement dans tous les cours du collège
- Réussir au mieux sa scolarité en fournissant un travail régulier et de qualité afin d'obtenir des résultats convenables dans toutes les matières
- Véhiculer une image positive de la section sportive du collège au sein même de l'établissement ainsi qu'en déplacement.

↪ **Le non-respect de ces exigences pourra entraîner une exclusion temporaire ou définitive de la section sportive**

↪ **En cas de problèmes de comportement ou de graves difficultés scolaires, l'établissement se réserve le droit de réétudier, après chaque concertation de toute l'équipe éducative, le maintien ou non de l'élève en section sportive.**

Engagement

Engagement

De l'élève

des parents

CHARTRE DES MEMBRES DE LA SSS ATHLETISME



JEAN ROSTAND, TRELAZE



Moi, membre de la SSS Athlétisme Jean ROSTAND, je m'engage à respecter cette charte de comportement pour le confort et le bien de tous.

I/ L'essence même du sport consiste à s'épanouir et prendre du plaisir grâce à des efforts soutenus et honnêtes. L'assiduité, la ponctualité et la discipline sont primordiales pour la cohésion de mon groupe.

II/ Je m'engage à pratiquer mon sport avec intégrité et à rechercher les résultats la performance et la victoire par des moyens légitimes.

III/ Je promets d'apprendre, de comprendre et de respecter les règles de mon sport avec l'esprit sportif.

IV/ La violence et l'intimidation physique tant avec mes partenaires qu'avec mes adversaires nuisent au sport et je refuse d'avoir recours à de telles pratiques.

V/ Je comprends que les entraîneurs, mes partenaires d'entraînement et mes adversaires font partie intégrante de mon sport et méritent mon respect.

VI/ Il m'incombe de garder mon sang-froid. J'accepterai les décisions des officiels sans commentaires, sans hostilité, sans cesser de jouer et je me comporterai avec respect dans la victoire et dans la défaite.

VII/ Je m'engage à respecter le matériel et les infrastructures à ma disposition dans la section et lors des déplacements.

VIII/En tant que mineur, je m'engage à ne pas posséder de produits illicites dans le cadre de la SSS: alcool, tabac, drogue, produits dopants.

IX/ Je m'engage à participer aux compétitions prévues au calendrier UNSS (indoor, cross et estival)

J'accepterai toutes sanctions en cas de non-respect de ces règles

SIGNATURE



Une partie des collégiens de la section athlétisme du collège Jean-Rostand, Aux départementaux UNSS à Cholet (49)

Trélazé. La section d'athlétisme du collège Jean-Rostand monte en puissance

« *Comme beaucoup, nous venons de passer deux années bien difficiles* », avoue Emeric Peteul, cadre technique au comité d'athlétisme de Maine-et-Loire. Les quatorze adolescents de la section athlétisme du collège Jean-Rostand n'ont pas pu aller en compétition. « *Nous avons certainement perdu des jeunes qui commençaient à performer dans les disciplines que nous pratiquons* », dit-il.

Laurent Ayrault, le principal du collège, se félicite cependant de l'implication des quatorze athlètes scolarisés de la 6^e à la 3^e. « *La section athlétisme existe depuis sept ans et les prévisions pour la rentrée sont positives : 24 élèves sont déjà inscrits à la section athlétisme, et le rugby offre aussi de belles opportunités* ».

Jonathan Kerharo est le professeur d'EPS référent au collège : « *J'assure le lien entre la section athlétisme et la fédération. Les entraînements ont lieu à raison de deux créneaux de deux heures à chaque semaine.* » Lucas Pichot, 15 ans, est l'un des sportifs de la section. « *J'intègre à la prochaine rentrée le pôle sport de Rennes, confie-t-il. Je m'entraîne au collège et avec la section SCO athlétisme à Angers* ». Soit dixheures d'entraînement par semaine pour le jeune Trélazéen.

Pour François Steinebach, élu municipal, « *l'athlétisme est individuel mais c'est une victoire pour le collège, le comité départemental et les familles* ». Pour favoriser la pratique, le comité a remis une tenue complète aux collégiens concernés.



PACK Matériel SSS 2022/23



1 partie Obligatoire à l'entrée en section, 1 partie Facultative (tous les ans)



